



FICHE SIGNALÉTIQUE

NETTOYANT ANTIGEL (-40 ° C) POUR PARE-BRISE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC.
1219, Vincent Massey
Québec (Québec) Canada, G1N 1N2

☎ 418-681-5540 ou 1-800-475-8862
☎ 418-681-1929
COURRIEL : info@laboratoiremagquebec.com

URGENCE : CANUTEC : 613-996-6666

CENTRE ANTI- POISON 1-800-463-5060

NOM DU PRODUIT :

LAVE-VITRE

Date de révision :	2015-01-01
Date d'entrée en vigueur :	2008-11-17
Date d'expiration :	2018-01-01

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition : Pour l'homme les vapeurs son irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Effet narcotique possible, nocif par inhalation et par contact prolongé avec la peau.

Autres informations : Pour l'environnement, facilement inflammable, lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif, réactions dangereuse avec oxydants.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du produit :	Lave-glace – 40° C – Nettoyant pour pare-brise (Antigel)
Nom chimique :	Méthanol
Synonymes :	Alcool méthylique – Alcool de bois
Famille chimique :	Alcool
Formule moléculaire :	C H ₄ O
Poids moléculaire :	Non disponible

Classification / Symbole SIMDUT :

B2 : Liquide inflammable



D1B : Matière toxique ayant des effets immédiats graves

D2A : Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques



D2B : Matière toxique ayant d'autres effets toxiques

Code du produit :

67-56-1

Description d'utilisation du produit :

Nettoyant antigel (-40°C) pour pare-brise. Il s'utilise « prêt à l'emploi » pour faire l'appoint dans le bocal du lave glace.

FICHE SIGNALÉTIQUE

NETTOYANT ANTIGEL POUR PARE-BRISE (-40 ° C)

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01

Date d'entrée en vigueur : 2008-11-17

Date d'expiration : 2018-01-01

4. PREMIERS SECOURS

- Contact externe :** Laver immédiatement la peau avec beaucoup de savon et d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés; laver avant de réutiliser. Si l'irritation persiste après le lavage, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures de temps en temps. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact interne :** Si conscient, faire vomir immédiatement en donnant 2 verres d'eau et en mettant le doigt dans la gorge. Consulter un médecin immédiatement. Après que le patient ait vomi, lui faire boire du lait, de l'eau ou une solution de bicarbonate de sodium dans de l'eau à raison d'une cuillerée à café par quantité. Ne jamais donner le liquide à une personne inconsciente ou convulsive.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Combustion :** Utiliser de l'eau pulvérisée, un agent chimique sec, du dioxyde de carbone ou de la mousse d'alcool. Ne pas utiliser de jet d'eau direct. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les structures et les contenants exposés au feu.
- Contact avec le feu ou une chaleur forte :** Éliminer toutes sources d'ignition proches. Ce produit peut brûler avec une flamme invisible à la lumière du jour. Un mélange ne contenant que 21% de méthanol et d'eau est inflammable. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Fuites :** Pour les petits déversements, éponger ou essuyer et déposer dans des contenants à déchets approuvés par le DOT. En tout cas, porter toujours un appareil protecteur pour les yeux. Éliminer toutes sources d'ignition et s'assurer que les équipements de manutention sont mis à la masse.
- Déversements :** Pour les déversements importants, endiguer avec de la terre ou d'autres matières absorbantes non combustibles et pomper dans des contenants à déchets approuvés par le DOT ou absorber avec des matières absorbantes non combustibles et placer le résidu dans des contenants à déchets approuvés par le DOT. Garder hors des égouts, des fossés pluviaux, des eaux et de la terre.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation :** Mettre à la masse l'équipement durant la manipulation de ce produit et utiliser seulement les outils ne produisant pas d'étincelles. Ne pas utiliser de pression pour vider le contenant. Ne pas couper, broyer, souder ou percer sur ou près de ce contenant. Tous les contenants, même ceux qui ont été vidés, retiennent des résidus et des vapeurs.

FICHE SIGNALÉTIQUE

NETTOYANT ANTIGEL POUR PARE-BRISE (-40 ° C)

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01

Date d'entrée en vigueur : 2008-11-17

Date d'expiration : 2018-01-01

Entreposage : Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Ventiler fréquemment le réservoir, plus souvent par temps chaud, afin de réduire la pression. Mettre à la masse l'équipement durant la manipulation de ce produit et utiliser seulement des outils ne produisant pas d'étincelles. Bien se laver la peau si mis en contact lors de la manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Entreposage emballé : Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Ventiler fréquemment le contenant, plus souvent par temps chaud, afin de réduire la pression. Mettre à la masse l'équipement durant la manipulation de ce produit et utiliser seulement des outils ne produisant pas d'étincelles. Garder le contenant hermétiquement fermé quand il n'est pas en usage. Ne pas utiliser de pression pour vider le contenant. Bien se laver la peau si mis en contact lors de la manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation : Ventilation mécanique locale d'échappement capable de maintenir sous les limites d'exposition maximales permises lors de l'utilisation.

Équipement de protection

Yeux : Porter des lunettes chimiques, à moins de porter un masque filtrant recouvrant entièrement le visage. Il est généralement reconnu que les verres de contact ne devraient pas être portés.

Peau et corps : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussures de sécurité, des gants de caoutchouc et un tablier de caoutchouc.

Respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression super atmosphérique approuvé par le NIOSH ou un appareil respiratoire à canalisation d'air si les conditions d'utilisation produisent des vapeurs ou des bruines.

Autres : Une douche oculaire et une douche d'urgence devraient être proches et disponibles pour usage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Composition : Méthanol 40 % - Eau - Agent surfactant

Apparence : Liquide

Couleur : Bleu

Odeur du produit : Légère odeur d'alcool

Densité à 20° / 20° C : 96-100

Solubilité dans l'eau : 100%

pH : 10.7

Solides : N/D

Pression de vapeur à 25° C : N/D

FICHE SIGNALÉTIQUE
NETTOYANT ANTIGEL POUR PARE-BRISE (-40 ° C)

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-17
Date d'expiration : 2018-01-01

Point de congélation : -40° C
Point d'ébullition : 80° C
Point d'éclair : 33° C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable
Polymérisation : Ne se produit pas

Conditions menant à l'instabilité

Éviter les sources de chaleur, les étincelles et les flammes. Les agents oxydants forts, l'aluminium, le zinc, tous métaux déplaçant l'hydrogène, certains plastiques, le caoutchouc, les acides et les alcalis.

Produits de décomposition dangereuse

Peut libérer du monoxyde et du dioxyde de carbone, du formaldéhyde et des composés organiques non identifiés dans de la fumée noire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles

En milieu de travail, l'alcool méthylique est absorbé par les voies respiratoires et la peau. Il peut également être absorbé par les voies digestives.

Effets cancérogènes

Une ou plusieurs études suggèrent l'absence de l'effet cancérogène.

Risque pour la reproduction

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur la reproduction.

Autres informations

En milieu de travail, l'alcool méthylique est absorbé par les voies respiratoires et la peau. Il peut également être absorbé par les voies digestives.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Comportement écologique biodégradable, concentration supérieure toxique pour l'organisme aquatiques

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Disposer du produit contaminé et des matières utilisées pour le nettoyage du déversement ou de la fuite selon les mesures applicables. Consulter les agences fédérales, provinciales et municipales pour déterminer les procédures adéquates d'élimination.

Précautions

Les contenants vides retiennent des résidus, gaz et bruines, il est donc nécessaire de prendre les mesures appropriées pour l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FICHE SIGNALÉTIQUE
NETTOYANT ANTIGEL POUR PARE-BRISE (-40 ° C)

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-17
Date d'expiration : 2018-01-01

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer le format d'emballage, la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

Classification

Numéro d'identification du produit (UN) UN1230

Classification primaire 3.2 Classification secondaire 6.1

Numéro UN : UN1230

Classe 3 Liquides inflammables(Groupe d'emballage II)



Classe 6.1 Matières toxiques



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas de données

16. AUTRES INFORMATIONS

Le produit doit être entreposé, manipulé et utilisé conformément aux Lois et aux Règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Les informations fournies ici sont supposées être exactes mais ne sont pas garanties l'être qu'elles proviennent de compagnie ou non.

Avis au lecteur

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements.